Département du Var

Arrondissement de TOULON

Canton de SAINT-CYR-SUR-MER

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33
Présents : 29
Représentés : 3
Absent excusé : 1

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023– 06 - 13

Séance du 6 juin 2023
Diffusée en direct sur la chaine youtube
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer
****

L'an deux mille vingt trois, le six juin,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER réuni à l'Espace Provence sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE Messieurs CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

Conseillers Municipaux **:** Mesdames CIDALE Amandine, GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, LARLET-LOIR Evelyne, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre, ORSINI Christine, ROCHE-SANNA Corinne, SZOHR Evelyne, Messieurs BAIXE Bruno, GUEGUEN Yannick, HOCQUET Dominique, LEPACHELET Jacques, MAUBE Yvan, PAMELLE Yohann, PEYRARD Christian, ROCHE Jean-Paul, VALENTIN Jean-Michel.

Etaient représentés :
Messieurs AÏSA Olivier (procuration à Monsieur Jacques LEPACHELET), OLIVIER Dominique (procuration à Madame Laura GENEVOIS), STOPPOLANI Gilles (procuration à Monsieur Yvan MAUBE).

Etait absent excusé :
Conseiller Municipal : NEVIERE-MAESTRONI Mireille,

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

OBJET :

DONATION A LA COMMUNE

ASSOCIATION POUR L'EDUCATION MUSICALE

Rapporteur : Monsieur VALENTIN

Depuis de nombreuses années, l'Association pour l'Education musicale a pu mener diverses actions telles que l'organisation de stages musicaux, de conférences mais également de concerts et plus particulièrement :

- La promotion des activités de l'école de musique,
- La défense des intérêts de l'école de musique et de tous ses acteurs,
- L'aide et l'assistance à tous ses membres (parents, élèves professeurs) en relation avec ses partenaires traditionnels, collectivités publiques, enseignants, élèves, parents et sympathisants.

Considérant les difficultés rencontrées par cette Association impactant son bon fonctionnement,

Considérant le courrier du 3 mai dernier de l'Association pour l'Education Musicale (l'APEM) informant la Commune de sa cessation d'activité,

Considérant, la volonté du Bureau de cette Association de faire don à la Commune du reste de la trésorerie disponible,

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la donation faite à la Commune par l'Association pour l'Education musicale du reste de sa trésorerie au profit de l'Ecole Municipale de musique et plus particulièrement qui serait destiné aux classes d'éveil.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

Adopte l'exposé qui précède,

Décide d'accepter la donation faite à la Commune par l'Association pour l'Education musicale du reste de sa trésorerie au profit de l'Ecole Municipale de musique et plus particulièrement qui serait destinée aux classes d'éveil.

Autorise le Maire à signer tous les actes correspondants formalisant ledit don.

Ainsi fait et délibéré
Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme

Le Maire	Le Secrétaire de Séance
Signé électroniquement par Philippe BARTHELEMY Le 8 juin 2023	Signé électroniquement par Yannick GUEGUEN Le 8 juin 2023
Philippe BARTHELEMY	Yannick GUEGUEN

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20230606-DEL20230613-DE
Date de télétransmission : 08/06/2023
Date de réception préfecture : 08/06/2023